

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES
BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES

Kenindia Business Park Building, Museum Hill, Westlands Road
P. O. Box 30786, 00100-Nairobi, Kenya, Téléphone : 254-20-3674000, Fax : 254-20-3674341
Courriel : ibar.office@au-ibar.org, www.au-ibar.org

TERMES DE RÉFÉRENCE

POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE BLEUE DE LA CEDEAO

Contexte :

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), un bureau technique spécialisé du Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture (DREA) de la Commission de l'Union Africaine (CUA), a pour mandat d'appuyer et de coordonner l'utilisation du bétail, de la pêche, de l'aquaculture et de la faune sauvage en tant que ressources pour le bien-être humain et le développement économique dans les États Membres de l'Union Africaine. La vision du Plan stratégique 2024-2028 de l'UA-BIRA est une Afrique dans laquelle les ressources animales contribuent de manière significative à la gouvernance, à la coordination, à la collaboration, aux partenariats ainsi qu'aux données et aux informations partageant à appuyer les ressources animales, les investissements tout au long de la chaîne de valeur, la prise de décision, la gestion adaptative aboutissant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'emploi et la résilience des moyens de subsistance. L'intervention de l'UA-BIRA dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture est guidée par le Référentiel de politique générale et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS), qui vise à améliorer la gouvernance du secteur pour accroître la contribution durable à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et à la création de richesses. Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Stratégie de l'économie bleue pour l'Afrique a envisagé une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance de l'Afrique.

La toute première Conférence mondiale sur l'économie bleue durable a été organisée à Nairobi, au Kenya, en novembre 2018. Lors de la conférence, les dirigeants africains ont demandé à l'Union Africaine de travailler avec les parties prenantes concernées pour élaborer un plan directeur de la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique qui guidera le développement durable et l'utilisation des ressources des océans, des mers, des lacs et des rivières pour la croissance de l'économie bleue et les moyens de subsistance.

En conséquence, le Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union Africaine a demandé au Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA) de diriger le processus d'élaboration de la Stratégie de l'économie bleue africaine. La Stratégie de l'économie bleue africaine a finalement été élaborée puis approuvée en octobre 2019 par le Comité technique spécialisé de l'Union Africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (STC-ARDWE).

La stratégie de l'économie bleue africaine est consolidée sur la base des cinq domaines thématiques détaillés suivants considérés comme essentiels pour la croissance de l'économie bleue africaine :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables
2. Transport maritime, commerce, ports, sûreté maritime, sécurité et application de la loi
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures
4. Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes
5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financement innovant

La Stratégie de l'économie bleue africaine et ses annexes peuvent être obtenues à partir du lien suivant : <http://repository.au-ibar.org/>

En octobre 2019, le STC-ARDWE a formulé les recommandations suivantes :

- i. La Commission de l'Union Africaine à appuyer la sensibilisation, le renforcement des capacités et la partagée des meilleures pratiques en matière d'application du concept d'économie bleue ;
- ii. La Commission de l'Union Africaine à soutenir la mise en place de mécanismes de gouvernance bleue pour assurer la planification et la coordination aux niveaux continental, régional et national ; et
- iii. La Commission de l'Union Africaine mobilisera des ressources pour la mise en œuvre du Plan bleu pour la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique.

À la lumière des recommandations ci-dessus, l'Union Africaine, par l'intermédiaire de l'UA-BIRA et de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue (SEBE), avec l'appui du Royaume de Norvège, prévoit de fournir une assistance technique à la CEDEAO en réponse à la demande d'appui pour finaliser la Stratégie régionale de l'économie bleue de la CEDEAO alignée sur la Stratégie africaine de l'économie bleue (ABES), les plans de mise en œuvre et le cadre correspondant pour la mise en place du Mécanisme régional de gouvernance bleue. À cet égard, un consultant individuel ayant les qualifications, l'expertise et l'expérience voulues dans les disciplines liées à l'économie bleue serait appelé à entreprendre cette assistance technique de la CEDEAO.

Ce soutien à l'élaboration de stratégies nationales et régionales d'économie bleue pour les Etats Membres de l'UA et les Communautés Economiques Régionales (CER) est un exercice en cours de manière systématique ; ainsi, il est prévu à terme que tous les Etats Membres de l'UA et CER qui sont dans le besoin recevront ce soutien de l'UA-BIRA dans le cadre du soutien du Royaume de Norvège à la mise en œuvre de la stratégie d'économie bleue africaine.

Par le passé, l'UA-BIRA a, grâce à un processus largement axé sur la demande, aidé 5 Communautés Economiques Régionales de l'UA à élaborer leurs stratégies régionales d'économie bleue. Il s'agit notamment de : - CEEAC, UMA, EAC, COMESA et CENSAD. Il convient de noter que l'IGAD et la SADC ont déjà élaboré leurs stratégies régionales en matière d'évaluation environnementale, respectivement avec l'appui technique et les contributions de l'UA-BIRA. Par conséquent, la CEDEAO est la seule CER en suspens à bénéficier d'un soutien à cet égard.

Objectifs de l'affectation

L'objectif de cette mission est de recruter un **consultant individuel** dûment **qualifié** ayant une expertise sur les incidences qui sont essentielles au développement de l'économie bleue africaine pour l'examen et la mise à jour de la Stratégie régionale de l'économie bleue pour la CEDEAO alignée sur la Stratégie de l'économie bleue africaine (ABES).

Les objectifs spécifiques seront les suivants :

- Procéder à l'examen des instruments et institutions existants en rapport avec l'économie bleue dans la région de la CEDEAO ;
- Examiner de manière critique la Stratégie de l'économie bleue de la CEDEAO, mettre à jour la stratégie et élaborer une stratégie régionale de l'économie bleue de la CEDEAO qui soit alignée sur la Stratégie de l'économie bleue africaine (ABES);
- Élaborer des plans régionaux de mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue pour la région de la CEDEAO ;
- Concevoir des mécanismes régionaux de coordination de la gouvernance bleue au sein de la Région ;
- Faciliter les ateliers de validation finale des parties prenantes, virtuels ou physiques, pour la validation du projet de stratégie régionale de l'économie bleue à la CEDEAO (Abuja);
- Établir un rapport sur les services de consultants, y compris les enseignements tirés et les meilleures pratiques ;

Méthodologie de réalisation de la mission

Au cours de la mission de consultant, le consultant choisi pour cette mission doit :

- 1) Avoir accès à la Stratégie de l'économie bleue en Afrique, au Plan de mise en œuvre, au cadre pour les documents du mécanisme de coordination de la gouvernance bleue et d'en avoir une connaissance approfondie ;
- 2) Examiner d'autres documents annexes de l'UA et instruments mondiaux pertinents pour les meilleures pratiques de développement de l'économie bleue ;
- 3) Identifier les priorités régionales et les instruments liés au développement de l'économie bleue dans la CEDEAO ;
- 4) Sachez que la plupart des États Membres de la CEDEAO sont adjacents au Grand écosystème marin du courant de Guinée (GCLME), très productif, ainsi qu'au Grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) dans l'océan Atlantique et que la région est également dotée de nombreux lacs et réseaux de rivières. Ces écosystèmes aquatiques, lorsqu'ils sont utilisés de manière appropriée, génèreraient d'immenses investissements et avantages pour le développement durable de l'économie bleue, qui auraient un impact positif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens de subsistance et la croissance socio-économique globale des citoyens de cette région ;
- 5) Identifier et mener des entretiens avec les institutions régionales qui jouent un rôle essentiel dans le développement de l'économie bleue ;
- 6) Consulter électroniquement et/ou virtuellement le personnel compétent de l'UA-BIRA, de l'AUDA-NEPAD, des départements concernés de la DARBE ainsi que de la CEDEAO et intégrer leurs contributions dans le projet ;

- 7) Participer à l'atelier de consultation et de validation des parties prenantes régionales pertinentes et en faciliter l'organisation ;
- 8) Incorporer les commentaires/contributions de l'atelier de validation des parties prenantes et soumettre une version finale du document à l'UA-BIRA ;
- 9) L'élaboration de la stratégie régionale de l'économie bleue devrait être principalement guidée par la Stratégie africaine de l'économie bleue (ABES) et son plan de mise en œuvre, le Référentiel continental pour le mécanisme de coordination de la gouvernance bleue ;
- 10) Présenter le communiqué le dernier jour de la réunion ;
- 11) Rédiger un rapport d'atelier et le soumettre dans les trois semaines suivant la réunion ;

Produits livrables/extrants

Le consultant choisi pour cette mission devra remettre au Directeur de l'UA-BIRA les documents suivants :

- Un projet de rapport de lancement dans les cinq (5) jours civils suivant la signature du contrat. Le rapport initial doit démontrer que le consultant comprend bien la mission qui lui a été confiée. Le rapport doit également inclure un plan de travail détaillé, un calendrier et les résultats attendus de l'affectation ;
- Premier projet (après 20 jours) de la Stratégie régionale de l'économie bleue pour la CEDEAO qui sera diffusé par voie électronique pour les contributions de l'UA-BIRA, de l'AUDA-NEPAD, des départements concernés de la DARBE et de la CEDEAO ;
- Le deuxième projet (après 35 jours) de la stratégie régionale de l'économie bleue intégrera tous les commentaires et suggestions formulés par les institutions susmentionnées ;
- L'ébauche finale de la Stratégie régionale de l'économie bleue sera validée lors des ateliers régionaux de consultation et de validation (virtuellement ou physiquement, selon le cas) avec les commentaires et les suggestions incorporés ;
- Un rapport complet sur les services de consultants, avec des enseignements, des bonnes pratiques, des défis et des opportunités ;

Qualification

Le consultant choisi pour l'affectation doit posséder un diplôme de niveau supérieur en économie bleue, discipline connexe : économie des ressources naturelles (marines); sciences océaniques ; y compris les études sur les changements climatiques et l'environnement. Des doctorats dans une discipline pertinente constitueraient un avantage supplémentaire.

Expérience générale

L'expert-conseil retenu pour l'affectation devrait avoir les expériences suivantes :

1. Au moins 5 ans d'expérience ou de familiarisation avec le développement du secteur de l'économie bleue ;
2. Bilan de la sensibilisation et du renforcement des capacités des parties prenantes (Etats membres, ANE,) sur les concepts de l'économie bleue africaine ;
3. Bilan de la formulation des cadres de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre des stratégies de gouvernance des ressources naturelles ;

4. Bilan de l'élaboration des politiques, stratégies et cadres pertinents dans les pays membres de l'UA/CEDEAO pour appuyer les éléments de la mise en valeur des ressources de l'économie bleue en Afrique ;
5. Preuves de la facilitation d'ateliers sur les incidences liées à l'économie bleue ;

Expérience spécifique :

1. Preuves de l'élaboration de stratégies d'économie bleue aux niveaux national et/ou régional en Afrique ;
2. Bons résultats en matière de collaboration avec les institutions nationales et régionales compétentes consacrées au secteur de l'économie bleue en Afrique ;
3. Preuve de la conception de mécanismes de coordination de la gouvernance bleue pour le développement inclusif des ressources de l'économie bleue en Afrique ;
4. Familiarisation avec les instruments pertinents de l'UA à l'appui de la croissance bleue en Afrique
5. Bilan des expériences sur le terrain et familiarisation avec les incidences prioritaires dans les Etats Membres de l'UA/CEDEAO avec les initiatives de développement de l'économie bleue

Autres attributs essentiels :

1. Bilan des bonnes compétences rédactionnelles et des publications scientifiques dans les domaines ou disciplines pertinents de l'économie bleue
2. Enregistrement de l'attribution de la livraison dans des calendriers serrés
3. Maîtrise d'au moins deux langues officielles de l'UA

Critères d'évaluation et notes

Critères	Notes
Qualifications	20
Expérience générale	20
Expérience spécifique	35
Méthodologie et approche	10
Autres compétences (écriture, informatique, publications)	10
Maîtrise des langues de l'UA	5

Délai d'exécution de l'affectation

La durée de cette affectation est de soixante (60) jours.

Critères de sélection

Le conseil sera attribué sur la base de l'évaluation du ou des CV et de la soumission d'une proposition technique détaillant la manière dont la mission sera effectuée : description détaillée de l'approche et de la méthodologie proposée, y compris les qualifications et l'expérience

Rémunération

Au total, les honoraires forfaitaires de conseil pour cette mission s'élèvent à **9 000 dollars**. S'il est nécessaire de voyager, le consultant recevra une indemnité journalière de subsistance et un billet conformément à la politique de voyage de l'UA en vigueur au moment du voyage.

Il n'y a pas d'autres droits.

Supervision et approbation du rapport

Sous la supervision de l'expert en économie bleue durable de l'UA-BIRA (coordinateur du projet) sous la supervision du Directeur de l'UA-BIRA.

Équipement

Le consultant utilisera ses propres ordinateurs portables et autres équipements de capture de données jugés nécessaires pendant l'exécution de la mission.

Couverture d'assurance

Le consultant sera responsable de sa propre couverture médicale et d'assurance-vie pour la durée de l'affectation.

Toutes les données, informations et rapports générés par le cabinet de conseil sont la propriété intellectuelle de l'UA-BIRA.

Soumission des demandes

Les demandes doivent être soumises par courriel à : procurement@au-ibar.org avec copie à albert.obiero@au-ibar.org et doivent inclure le titre «**Stratégie régionale de l'économie bleue de la CEDEAO**» dans l'objet du courriel.

Les demandes doivent inclure les éléments suivants :

- i. *Curriculum vitae détaillé (CV) et brève lettre de présentation.*
- ii. *Copies des documents de certification universitaire et professionnelle.*
- iii. *Proposition technique (méthodologie et approche pour l'affectation - plan de travail).*
- iv. *Déclaration relative aux critères d'exclusion (voir format ci-joint).*
- v. *Documents d'identification.*

Une déclaration de protection des données personnelles et de confidentialité est jointe en tant qu'information pour les demandeurs.

Les candidatures doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 6 août 2025 à 23h59 Heure locale de Nairobi.